

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école Saint-Patrice tenue à la bibliothèque de l'école le mardi 26 septembre 2023 à 19 h.

PRÉSENCES

| Présent | Absent | | | Présent | Absent | | |
|---------|--------|---------------------|-----------------|---------|--------|------------------------|--------------------|
| x | | Stéphanie Lebel | présidente | x | | Élyse Boyer | enseignante |
| x | | Valérie Cousineau | vice-présidente | x | | Chantal Grondin | enseignante |
| x | | Mélina Bilocq | parent | | x | Karine Guérin | enseignante subst. |
| x | | Valérie Perras | parent | x | | Isabelle Doiron | pers. soutien |
| x | | Philippe Courchesne | parent | | x | Alexandra Drouin Morin | SDG |
| | x | Jessica Lefrançois | subst. | | | | communauté |
| | x | Josée Thibeault | subst. | x | | Jean-François Fortin | directeur |
| | | | | x | | Marc-André Poupart | public |

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La première séance du conseil d'établissement 2023/2024 est ouverte par monsieur Jean-François Fortin à 19 h 02. Il souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres présents pour leur implication au sein du conseil d'établissement. Il souhaite également la bienvenue à monsieur Marc-André Poupart, membre du public.

2. Choix du secrétaire

CE23/24-01

Il est proposé par madame Élyse Boyer que madame Isabelle Doiron agisse comme secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023/2024. Madame Doiron accepte.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Fortin fait la lecture de l'ordre du jour et demande le retrait du point 16c) *Cross-country*. Madame Cousineau demande l'ajout du sujet *Retour sur la rencontre de parents* au point 22.

CE23/24-02

Il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'approuver l'ordre du jour suivant, incluant l'ajout demandé au point 22 et le retrait du point *Cross-country*:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Choix du secrétaire.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Période de questions du public.
5. Formule de dénonciation d'intérêts.
6. Approbation du procès-verbal du 29 août 2023.
7. Suivi au procès-verbal du 29 août 2023.
8. Procédure d'élection du président et vice-président.Approbation
9. Élection au poste de président et vice-président du conseil d'établissement.
10. Nomination d'un ou d'une représentante de la communauté.
11. Règles de régie interne du conseil d'établissement.Approbation
12. Calendrier des réunions.Approbation
13. Budget du conseil d'établissement.Approbation
14. Indexation des tarifs du service de garde Adoption
15. Normes et modalités d'évaluation..... Information

16. Programmation des activités.Approbation (art. 87)
 - a) Cyclo-forme (ratification)
 - b) Baseball (parascolaire) (ratification)
 - c) Blizzard (SPEC)
 - d) Spectacle Mario le magicien
 - e) Ateliers Prof Dino
 - f) Les mots s’animent
17. Fonds à destination spéciale
18. Campagne de financement 2023-2024
19. Projet éducatif et PEVR
20. Autorisation moins de 2kmApprobation
21. Caisse scolaireApprobation
22. Retour sur la rencontre de parents
23. Information de l’organisme de participation des parents (OPP)
24. Information de la représentante au comité de parents.
25. Information de la présidente du conseil d’établissement.
26. Information des membres du personnel de l’école.
27. Information de la responsable du service de garde
28. Information de la direction d’école.
29. Coups de cœur
30. Levée de l’assemblée.

Adopté à l’unanimité

4. Période de questions du public

Monsieur Poupart mentionne qu’il a des idées pour l’aménagement de la cour d’école et qu’il se propose pour participer à un comité consultatif, s’il y a lieu.

5. Formule de dénonciation d’intérêts

Les membres du conseil d’établissement sont invités à remplir le formulaire de dénonciation d’intérêts.

6. Approbation du procès-verbal du 29 août 2023

CE23/24-03

Il est proposé par monsieur Philippe Courchesne d’approuver le procès-verbal du 29 août 2023 tel que présenté par la direction de l’établissement.

Adopté à l’unanimité

7. Suivi au procès-verbal du 29 août 2023

Monsieur Fortin précise que le rapport annuel a été présenté lors de l’assemblée annuelle des parents et qu’il sera déposé sur le site web de l’école.

8. Procédure d’élection du président et vice-président

Les membres du conseil d’établissement ont pris connaissance de la procédure d’élection aux postes de président et de vice-président du conseil d’établissement.

CE23/24-04

Il est proposé par madame Valérie Perras d’approuver la procédure d’élection présentée par la direction de l’établissement.

Adopté à l’unanimité

9. Élection au poste de président et vice-président du conseil d'établissement

Les candidatures suivantes sont proposées pour les postes de président et vice-président du conseil d'établissement :

- Madame Valérie Cousineau propose madame Stéphanie Lebel comme présidente; madame Lebel accepte;
- Madame Stéphanie Lebel propose madame Valérie Cousineau comme vice-présidente; madame Cousineau accepte.

CE23/24-05

Conformément aux articles 56 et 60 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), il est proposé par madame Valérie Perras de choisir madame Stéphanie Lebel pour occuper le poste de présidente du conseil d'établissement et madame Valérie Cousineau pour occuper celui de vice-présidente du conseil d'établissement.

Adopté à l'unanimité

10. Nomination d'un ou d'une représentante de la communauté

Monsieur Fortin mentionne que Monsieur Yves Boyer, maire de la municipalité de St-Patrice-de-Sherrington, souhaite faire partie du conseil d'établissement pour la nouvelle année scolaire.

CE23/24-06

Conformément à l'article 42 (5°) de la LIP, il est proposé par madame Valérie Cousineau de nommer monsieur Yves Boyer, maire de la municipalité de St-Patrice-de-Sherrington, à titre de représentant de la communauté.

Adopté à l'unanimité

11. Règles de régie interne du conseil d'établissement

Les membres du conseil ont pris connaissance des règles de régie interne du conseil d'établissement, lesquelles règles sont issues de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les règles proposées sont les mêmes que l'an dernier.

CE23/24-07

Conformément à l'article 67 de la LIP, il est proposé par madame Valérie Cousineau d'établir les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que présentées par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

12. Calendrier des réunions

Le directeur propose un calendrier de réunions aux membres du conseil. Le calendrier proposé est modifié et les rencontres auront lieu le mardi à 18 h30.

CE23/24-08

Il est proposé par monsieur Philippe Courchesne d'adopter le calendrier suivant pour les rencontres du conseil. Les rencontres auront lieu à 18 h 30 aux dates suivantes :

- 26 septembre 2023 – 19 h
- 24 octobre 2023
- 28 novembre 2023
- 16 janvier 2024
- 20 février 2024
- 2 avril 2024
- 14 mai 2024
- 11 juin 2024
- 27 août 2024.

Adopté à l'unanimité

13. Budget du conseil d'établissement

Le budget annuel du conseil d'établissement est de 400 \$. Outre les frais habituellement remboursés, par exemple le gardiennage, le directeur mentionne le genre de dépenses payées par ce budget lors des années précédentes.

CE23/24-09

Il est proposé par madame Valérie Perras de déterminer ultérieurement les autres fins auxquelles le budget du conseil d'établissement 2023-2024 de 400 \$ sera utilisé.

Adopté à l'unanimité

14. Indexation des tarifs du service de garde

La direction présente les nouvelles règles régissant le tarif maximum pouvant être exigé des parents utilisateurs du service de garde :

- Le tarif maximum est établi à 9,20 \$ par jour pour un élève ayant un statut de fréquentation « régulier ».
- Le statuquo est proposé quant au tarif applicable à un élève ayant un statut de fréquentation « sporadique », soit 13 \$.
- Le tarif quotidien maximum pour une journée pédagogique a été fixé à 15.75 \$ par le Centre de services scolaire.

CE23/24-10

Il est proposé par madame Valérie Perras d'établir les tarifs maximums quotidiens au service de garde pour l'année 2023-2024 à :

- 9,20 \$ pour un élève ayant un statut de fréquentation « régulier »;
- 13 \$ pour un élève ayant un statut de fréquentation « sporadique »;
- 15,75 \$ pour une journée pédagogique.

Adopté à l'unanimité

15. Normes et modalités d'évaluation

Les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance des normes et modalités d'évaluation pour l'année 2023-2024. Elles seront déposées sur le site web de l'école.

Ces normes et modalités constituent des prévisions, car l'instruction annuelle du MEQ n'est pas encore disponible.

16. Programmation des activités

a) Cyclo-forme (ratification)

Cette activité qui aura lieu le 28 septembre prochain a fait l'objet d'une approbation préalable par courriel. Tous les élèves y participeront. Le coût de cette activité sera payé à même la mesure À l'école, on bouge! Le conseil d'établissement ratifie l'approbation faite par courriel pour cette activité.

b) Baseball (parascolaire) (ratification)

Cette activité aura finalement lieu les mardis 26 septembre, 3, 10 et 17 octobre prochains. Elle est offerte à tous les élèves gratuitement sur inscription.

c) Blizzard (SPEC)

Le 29 avril 2024.

Pièce de théâtre *Blizzard* au Théâtre des 2 Rives pour tous les élèves de l'école. Le coût (16 \$ par élève et 2500 \$ pour le transport scolaire) de cette activité est assumé en totalité par l'école et sera pris dans le budget des sorties scolaires en milieu culturel.

CE23/24-11

Conformément à l'article 87 de la LIP, il est proposé par madame Mélina Bilocq d'autoriser la sortie de tous les élèves de l'école au Théâtre des 2 Rives le 29 avril 2024.

Adopté à l'unanimité

d) Spectacle Mario le magicien

Ce spectacle aura lieu à l'école le 22 décembre 2023. Il est offert gratuitement aux élèves via la mesure de l'école accessible et inspirante (650 \$).

e) Ateliers Prof Dino

Ateliers scientifiques auxquels participeront tous les élèves le 14 février 2024. Une demande a été faite pour que le coût (1489 \$) de cette activité soit assumé par le programme de la *Culture à l'école*. À suivre.

f) Les mots s'animent

Théâtre de lecteurs auquel participeront tous les élèves le 18 octobre 2023. Le thème des pièces présentées est l'Halloween. Une demande a été faite pour que le coût (1560.95 \$) de cette activité soit assumé par le programme de la *Culture à l'école*. À suivre.

17. Fonds à destination spéciale

Madame Doiron présente les soldes disponibles au fonds à destination spéciale.

18. Campagne de financement 2023-2024

Discussion sur la tenue d'une campagne de financement : pain, chocolat, autre produit, moment de l'année, etc. À suivre lors de la prochaine rencontre.

19. Projet éducatif et PEVR

Monsieur Fortin mentionne que le comité est à l'étape de l'élaboration du plan d'action. À suivre lors des prochaines rencontres.

20. Autorisation moins de 2 km

Le directeur précise qu'une rubrique « Déplacements hors du terrain de l'école » est inscrite aux informations générales contenues à l'agenda des élèves. Cette rubrique concerne les sorties qui pourront être faites à l'extérieur de l'école dans un périmètre de 2 km (ex. : terrain de soccer, bibliothèque, église, etc.), sans autorisation préalable écrite des parents à chacune de ces sorties.

CE23/24-12

Considérant la rubrique « Déplacements hors du terrain de l'école » dans l'agenda des élèves, il est proposé par monsieur Philippe Courchesne de ne pas demander d'autorisation additionnelle des parents pour les déplacements à proximité du terrain de l'école.

Adopté à l'unanimité

21. Caisse scolaire

La Caisse Desjardins des Seigneuries-de-la-Frontière renouvèle son offre de caisse scolaire pour les élèves.

CE23/24-13

Il est proposé par monsieur Philippe Courchesne d'autoriser la promotion de la caisse scolaire auprès des parents des élèves.

Adopté à l'unanimité

22. Retour sur la rencontre de parents

Madame Cousineau se fait la porte-parole de plusieurs parents qui trouvent difficile d'assister aux rencontres de parents lorsqu'ils ont plusieurs enfants à des niveaux différents. Le directeur précise que l'équipe-école est en réflexion aussi à cet effet.

23. Organisation de participation de parents (OPP)

Madame Lebel annonce l'arrivée de nouveaux membres à l'OPP et précise que la première rencontre est à venir, de même que des informations concernant l'encan.

24. Information de la représentante au comité de parents

Madame Cousineau n'a pas encore reçu d'informations du comité.

25. Information de la présidente du conseil d'établissement

Madame Lebel souhaite la bienvenue à tous pour cette nouvelle année.

26. Information des membres du personnel de l'école

Mesdames Boyer et Grondin mentionnent, entre autres :

- Les activités de la rentrée (ex. : jeu de société géant en bois);
- La présentation d'un film sur la persévérance scolaire le 8 septembre;
- La kermesse au cours de laquelle les élèves les plus vieux ont organisé des activités pour les plus jeunes.

27. Information de la responsable du service de garde

Madame Drouin Morin étant absente, il n'y a aucune information à donner.

28. Information de la direction d'école

Monsieur Fortin souligne les points suivants :

a) Assemblée générale des parents

Très bon taux de participation des parents, bel exercice de démocratie.

b) OPP

Merci aux bénévoles de l'OPP pour la réorganisation de la bibliothèque, la décoration et les cadeaux de la rentrée et le nettoyage de la devanture de l'école.

c) Tournage

Il y aura tournage d'un film en face de l'école au cours des 2 prochaines semaines, cela pourrait entraîner des conséquences sur la circulation aux abords de l'école.

29. Coups de cœur

Madame Lebel mentionne l'engagement de l'équipe-école qui fait en sorte que les élèves se sentent bien à l'école et ont envie d'y venir.

Madame Boyer mentionne que l'équipe-école est reconnaissante que les membres de l'OPP aient décoré l'école pour la rentrée et offert de petits cadeaux aux élèves.

30. Levée de l'assemblée

CE23/24-14

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, madame Stéphanie Lebel propose la levée de l'assemblée à 20 h 18.

Prochaine rencontre le mardi 24 octobre à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité

Stéphanie Lebel, présidente

Jean-François Fortin, directeur